

DÉCRET D/2019/0205...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2019/0023/AN
DU 25 JUIN 2019

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Vu- La Constitution ;

DÉCRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2019/0023/AN du 25 juin 2019 autorisant la ratification de l'Accord de Don et de crédit pour le financement du premier projet de Centres d'excellence d'Afrique pour un impact sur le développement, signé le 12 avril 2019, pour les montants respectifs de deux millions sept cent mille Droit de Tirages Spéciaux (2.700.000 DTS) et quatre millions six cent mille Droit de Tirages Spéciaux (4.600.000 DTS), Crédits N°6392-GN / Don N° D444 – GN.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

13 JUL 2019
Conakry, le



PROFESSEUR ALPHA CONDÉ